

2024/574

NB

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES



Ville de  
**Toulouges.**  
*pari i treva*

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 2024/12/05

## SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

L'an deux mille vingt quatre et le neuf décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la Commune de Toulouges, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal située parc de Clairfont, sous la présidence de Monsieur Nicolas BARTHE, Maire.

Date de la convocation :	<b>Présents</b> : Nicolas BARTHE, Laurent LOPEZ, Aurélie PASTOR-BARNEOUD, Eric GARAVINI, Stéphanie GOMEZ, Eric BOSQUE, Pascale MICHEL, Serge CIVIL, Béatrice BAILLEUL, Jean-Charles FESQUET, Patrice PASTOU, Sandra FERRER, Audrey CALVET, Vanessa BLAY, Sandrine RABASSE, Rudy KLEIN, Martial MIR, Franck DE LA LLAVE, Michel PLAZA, Isabelle OSTERSTOCK, Patrick LANNES, Fabrice SCHORDING,
<b>Nombre de conseillers :</b>	<b>Absents excusés ayant donné procuration</b> : Christine MALET absente excusée procuration Stéphanie GOMEZ, Thierry SEGARRA absent excusé procuration Laurent LOPEZ, Bernard PAGES absent excusé procuration Michel PLAZA, Florian GUZDEK absent excusé procuration Patrick LANNES
En exercice : 27	<b>Absents</b> : Fabien BATLLE
Présents : 22	<b>Secrétaire de séance</b> : Jean-Charles FESQUET
Votants : 26	

**AMÉNAGEMENT DE LA PLACE ABELANET INTÉGRANT UN TIERS LIEU**  
**Volet foncier « Démolition, rénovation et création de salles associatives,**  
**de services sociaux et d'un dojo »**  
**demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025**

Laurent LOPEZ rappelle que le projet de la Distillerie de Toulouges est un ensemble d'équipements de qualité qui marqueront l'identité de la ville pour les années à venir. Cette revitalisation du cœur de ville concernera 2.5 hectares.

A l'issue d'une Procédure Concurrentielle avec Négociation, la société NAS ARCHITECTURE, accompagnée d'un BET structure, BET Fluides, d'un paysagiste, d'un économiste, a été désignée comme maîtrise d'œuvre.

Ainsi le projet proposé aux élus, concerne différents espaces à traiter :

L'espace halles alimentaires et l'espace formation-étudiants (SEMOP).

La salle polyvalente (sports de salle et forum)

Le dojo

Salles associatives ateliers – danse, salle de cérémonie

Salles d'art et d'exposition

La salle de spectacle - Théâtre El Mil.lenari

L'espace social et solidaire : Maison Sociale du Département et association Coup d'pouce.

Le parc, les jeux d'enfants, les terrasses de repos et de consommation.

La coulée vers la place République et la revitalisation de cette place : authenticité esthétique, création d'un véritable accès au centre-ville historique

Dans l'ensemble de la place Abelanet, la commune souhaite créer un tiers-lieu à ciel ouvert, espace pour se réunir, échanger, partager des savoirs ou travailler.

2024/575

NB

Ce projet structurant de revitalisation du centre-ville s'inscrit dans un programme pluri-annuel (2023-2026). Le montant total prévisionnel de cette opération s'élève à 3 952 870,00 € H.T.

Le volet recyclage foncier objet de cette délibération, comprend : la démolition, la rénovation et la création de salles associatives, de services sociaux ainsi que la création d'un nouveau dojo, pour un montant prévisionnel qui s'élève à 2 081 567,00 € HT.

En 2024, la commune de Toulouges avait déposé ce même dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2024, pour un montant prévisionnel de 358 084,00 €.

Or, en l'absence de la transmission d'estimatifs quantitatifs détaillés et d'autres pièces nécessaires, le dossier a été classé sans suite par les services préfectoraux. Pour 2025, il s'agit de proposer à nouveau ce dossier au titre de la DETR actualisé et complet, selon le plan de financement ci-dessous :

**a) Volet recyclage foncier – démolition, rénovation et création de salles associatives, de services sociaux et d'un nouveau dojo**

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	1 781 000,00 €	Conseil Régional Occitanie Pyrénées Méditerranée	350 000,00 €
Mission maîtrise d'oeuvre	190 567,00 €	Etat (fonds vert) (année 2024)	869 387,00 €
Missions Contrôle technique et C.S.P.S	60 000,00 €	Etat (DETR - année 2025)	295 000,00 €
Désamiantage et déplombage	50 000,00 €	Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales (ADES) (2023)	150 000,00 €
		Autofinancement	417 180,00 €
<b>Montant Total H.T</b>	<b>2 081 567,00 €</b>	<b>Montant Total H.T</b>	<b>2 081 567,00 €</b>

Laurent LOPEZ propose au conseil municipal d'approuver l'opération, le plan de financement prévisionnel ainsi que les modalités de financement, et d'autoriser le maire à déposer une demande de subvention :

- au titre de la DETR 2025, pour le volet recyclage foncier – démolition, rénovation et création de salles associatives, de services sociaux et d'un nouveau dojo, d'un montant prévisionnel de l'opération qui s'élève à 2 081 567,00 € HT.

Où l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

**APPROUVE** l'opération telle que présentée ci-dessus.

**VALIDE** le plan de financement ainsi que ses modalités, d'un montant prévisionnel de 2 081 567,00 € H.T.

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le 13.12.2024



ID : 066-216602136-20241210-DELIB20241205-DE

2024/576

NB

**AUTORISE** le maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2025 pour un montant de 295 000,00 HT.

Fait et délibéré le jour, mois en an que dessus,  
Pour extrait certifié conforme  
Délibération rendue exécutoire par publication ou notification  
à compter du 13.12.2024

Fait à Toulouse, le 10 décembre 2024

Le Maire,



Nicolas BARTHE

Le Maire,

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte consécutivement à sa transmission en préfecture.

INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

INFORME de la possibilité de saisir Monsieur le Président dans un délai également de deux mois d'un recours administratif préalable susceptible de prolonger le délai de recours contentieux susmentionné.

INFORME que le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://www.telerecours.fr>

DELIBERATION PUBLIEE et MISE EN LIGNE le : 16.12.2024

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 066-216602136-20241210-DELIB20241205-DE